MUNICIPALITÉ DE
LAC-SIMON

COMMUNIQUÉ À LA POPULATION

Le 10 juillet 2025

Objet : Informations complémentaires concernant le déversement d'hydrocarbures d'une embarcation sur le lac Simon le 9 juillet 2025

La Municipalité de Lac-Simon souhaite spécifier quelques informations en lien avec le déversement d'hydrocarbures d'une embarcation sur le lac Simon survenu le 9 juillet 2025.

Tout d'abord, sachez que la situation a été prise en charge immédiatement à la suite d'un signalement reçu. Le service de sécurité incendie, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ainsi que la Garde Côtière Canadienne ont été interpellés lors de cette intervention et des mesures de mitigation, tel qu'un pompage, ont été mises en place pour restreindre le périmètre impacté par la nappe d'hydrocarbures. Ces mesures autour de l'embarcation submergée, pendant son retrait et après sa sortie de l'eau ont permis de minimiser l'impact sur le milieu.

Nous tenons aussi à préciser que, selon les informations reçues par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, la dégradation d'une nappe d'essence par perte à l'évaporation sera complète après 10 heures de son déversement. Quant à la présence d'huile moteur, il y plus de chance d'en retrouver à la surface plus longtemps. Après 40 heures, son évaporation ne devrait pas excéder 40 %.

La consommation de l'eau directement du lac est déconseillée et s'il y a constat d'une odeur, un goût inhabituel ou une coloration suspecte de l'eau, il est impératif de ne pas la consommer et d'effectuer une analyse de l'eau potable au préalable.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et greffière-trésorière